

(Traduction)

ANNEXE

I. Avant-propos

1. Dans le texte ci-après, «NASA» désigne l'organisme *National Aeronautics and Space Administration* des États-Unis d'Amérique et «Ministère» désigne le ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada; «D.H.C.» désigne la société De Havilland Aircraft of Canada Limited; «Organisme» ou «Organismes» désignent la NASA ou le Ministère, ou les deux, selon le contexte; «Accord» désigne l'Accord du 10 novembre 1970 portant sur la participation commune de la NASA et du Ministère à un projet d'essai en vol d'un augmentateur alaire.

2. La NASA et le Ministère ont conclu une entente concernant un projet commun de conception, de mise au point et d'essai d'un avion utilisant un système de volets de bord de fuite basé sur la notion du volet soufflé, avec augmentation de la poussée des tuyères de soufflage à l'aide de trompes d'entraînement, système appelé «Augmentor Wing System» (système d'augmentateur alaire).

3. Le projet prolongera la collaboration qui existe entre les États-Unis et le Canada depuis 1964 et qui vise à évaluer et à mettre au point le système d'augmentateur alaire que propose la société D.H.C.

4. Grâce à ce projet, il sera possible de mettre à l'essai et d'évaluer davantage le système d'augmentateur alaire et d'obtenir en plus des données, et d'acquérir une expérience, qui pourront servir de fondement technique à une nouvelle génération d'avions à décollage et atterrissage courts (STOL).

II. Description du projet

Le projet comporte:

- a) la conception et la mise au point d'un système d'augmentateur alaire à incorporer à un avion DHC-5 Buffalo;
- b) la conception et la mise au point d'un système modifié de propulsion pour le système d'augmentateur alaire et pour l'avion en question; et
- c) un programme d'essais de vol pour l'étude des caractéristiques à basse vitesse de l'aéronef, comprenant le décollage et l'atterrissage, le recueil des données et l'évaluation des critères de fonctionnement qui seront invoqués à l'appui des conceptions futures d'aéronefs utilisant le système d'augmentateur alaire.

III. Partage des responsabilités

1. La responsabilité première des aspects cellule et système de commande du projet, de même que de l'incorporation du groupe motopropulseur dans la cellule, incombe à la NASA, et celle-ci l'assumera en conformité de la définition des tâches convenue.